

# SÉANCE DU 10 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrezel s'est réuni exceptionnellement à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur RÉMOND Bruno, Maire.

## PRÉSENTS :

Mmes ANTOINE Michèle, BOYER Candice, CHABRAT Béatrice et LANGRY Véronique.  
MM. LEMAITRE Yves, MAUBORGNE Xavier, RÉMOND Bruno et ROLLET Thibault.

## EXCUSÉE :

Mmes AYADI Jalila et DUBOIS Véronique.

## SECRÉTAIRE :

Mr ROLLET Thibault.

Le compte rendu de la séance du 06 janvier 2022 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent. Aucune observation n'étant soulevée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable des finances publiques à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant que** les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Considérant que** ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité, Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte de gestion du comptable des finances publiques pour l'exercice 2021.

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2021 qui s'établit ainsi :

### Section de Fonctionnement

Recette de Fonctionnement de l'exercice	249 006.25 €
Dépenses de Fonctionnement de l'exercice	238 798.01 €
Résultat 2021	10 208.24 €

### Section d'Investissement

Recette d'Investissement de l'exercice	54 626.16 €
Dépenses d'Investissement de l'exercice	19 909.44 €
Résultat 2021	34 716.72 €

Sous la présidence de Mme ANTOINE Michèle, le Maire ne participant pas au vote,

**Après en avoir délibéré**, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le compte administratif 2021 pour les montants cités ci-dessus.

### AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur RÉMOND Bruno, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, sont conformes au compte de gestion et se présentent comme suit :

### Section de Fonctionnement

Résultat Antérieur	170 060.34€
Résultat 2021	10 208.24€
Report 2022	<b>180 268.58 €</b>

### Section d'Investissement

Résultat Antérieur	8 656.65€
Résultat 2021	34 716.72€
Report 2022	<b>43 373.37 €</b>

**Après en avoir délibéré**, à l'unanimité, le Conseil Municipal **DÉCIDE** d'affecter au budget 2022 :

- le Résultat de Fonctionnement de **180 268.58 €**
- le Résultat d'Investissement de **43 373.37 €**

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Mr le Maire expose au Conseil Municipal le projet de budget 2022.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° 2021-15 en date du 10 avril 2021, par laquelle le Conseil Municipal a adopté le budget primitif pour l'exercice 2021 de la commune,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 2022-08 de ce jour approuvant le compte administratif de la commune de l'exercice 2021,

**Vu** la délibération n° 2022-09 en date de ce jour par laquelle le Conseil Municipal a décidé de l'affectation du résultat de l'exercice 2021,

**Après en avoir délibéré**, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** chapitre par chapitre le budget primitif pour l'exercice 2022 qui est équilibré en recettes et dépenses, en fonctionnement et investissement, aux montants de :

- Section de Fonctionnement : **398 376.63 €**
- Section d'Investissement : **267 850.00 €**

## VOTE DU BUDGET

### Dépenses/ Fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLÉ	DÉPENSE
11	CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	117 950,00 €
12	CHARGES DE PERSONNEL	56 250,00 €
14	ATTÉNUATIONS DE PRODUITS	14 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	114 000,00 €
66	CHARGES FINANCIÈRES	1 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 500,00 €
68	DOTATION ET PROVISION	200,00 €
023	VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT	92 476,63 €
	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	398 376,63 €

### Recettes/ Fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLÉ	RECETTE
70	PRESTATION DE SERVICE	800,00 €
73	IMPÔTS ET TAXES	181 808,05 €
74	DOTATION/ SUBVENTION/ PARTICIPATION	29 500,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION	5 000,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	500,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	500,00 €
002	RÉSULTAT REPORTÉ N-1	180 268,58 €
	TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	398 376,63 €

### Dépenses/ Investissement

CHAPITRE	LIBELLÉ	DÉPENSE
20	IMMOBILISATION CORPORELLE	6 000,00 €
21	IMMOBILISATION CORPORELLE	101 000,00 €
23	IMMOBILISATION EN COURS	80 000,00 €
16	EMPRUNTS	80 850,00 €
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	267 850,00 €

### Recettes/ Investissement

CHAPITRE	LIBELLE	RECETTE
021	VIREMENT À LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	92 476,63 €
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	80 000,00 €
10	DOTATIONS FONDS DIVERS RÉSERVES	52 000,00 €
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ	43 373,37 €
	TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	267 850,00 €

## **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX**

Mr le Maire informe les Conseillers que ce point sera vu lors d'un prochain conseil municipal car les bases n'ont pas encore été communiquées.

## **SUBVENTIONS 2022**

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal des demandes de subventions reçues en Mairie.

**Après en avoir délibéré**, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DÉCIDE** de voter les subventions suivantes pour l'année 2022 :

- Andrezélienne : 2000€ (Mmes Chabrat et Langry, membres de cette association ne participent pas au vote)
- Récré des 3 Villages : 500€
- Pompiers de Guignes : 100€
- Croix- Rouge Française : 100€
- ADMR : 300€
- APTAECV : 100€

## **PROJETS D'INVESTISSEMENTS 2022**

Mr le Maire expose aux conseillers les projets d'investissements pour l'année 2022 :

### École

- Installation de stores électriques aux fenêtres de la salle de classe et de la salle informatique
- Installation de volets aux fenêtres du logement de l'école
- Peinture de la salle de classe et de la salle informatique

### Éclairage public

- Passage aux LEDS pour une partie du village

### Services Techniques

- Achat d'une tondeuse autoportée

### Plateau Polyvalent

- Création d'un city stade

**Après en avoir délibéré**, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** les projets d'investissements présentés pour l'année 2022, et **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à ces projets d'investissements.

## **LOTISSEMENT DU POMMIER DOUX**

Mr le Maire informe les conseillers qu'une réunion se tiendra Samedi 12 Mars 2022 à la salle polyvalente avec les nouveaux propriétaires du futur lotissement afin de procéder à la création de l'association syndicale devant assurer la gestion des espaces communs.

## **MOTION CONTRE LA PRISON DE CRISENOY**

Mr le Maire fait part aux conseillers d'une motion prise par la commune de Champeaux contre le projet d'établissement pénitentiaire sur la commune de Crisenoy et propose aux conseillers d'en prendre une similaire.

**Après discussions**, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOPTE** la motion contre la prison de Crisenoy.

## **SIETOM**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la décision du SIETOM de stopper la collecte des déchets verts lors de la collecte des ordures ménagères. Suite à la prise de cette décision, Mr le Maire a envoyé un courrier à Mr le Président du SIETOM pour lui demander si un accord avec les déchetteries proches d'Andrezel ne pourrait pas être trouvé. Ce courrier est toujours sans réponse à ce jour.

## **ÉLECTIONS**

Mr le Maire rappelle que les élections présidentielles se tiendront les dimanches 10 et 24 avril 2022 et les élections législatives, les dimanches 12 et 19 juin 2022.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h10.*